



القرض الشعبي الجزائري
Crédit Populaire d'Algérie

Avis à la clientèle

Le Crédit Populaire d'Algérie informe son aimable clientèle d'une nouvelle tarification relative aux opérations de commerce extérieur introduite dans les conditions générales de banque.

Cette modification fait suite à l'application du Règlement de la Banque d'Algérie n° 13-01 du 08 avril 2013 fixant les règles générales en matière de conditions de banque applicables aux opérations de banque, publié au journal officiel n°29 du 02 juin 2013.

Ces nouvelles conditions sont applicables depuis le 27 juin 2013.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous rapprocher du guichet concerné.

Une banque à votre écoute

1- Opérations de caisse au débit en dinars ou en devises

NATURE DES OPERATIONS	MONTANT DES COMMISSIONS	DATE DE VALEUR
1- Retraits sur compte y compris sur " Livret d'Épargne "	Gratuit	• Veille calendrier jour d'exécution.
2- Virements particuliers à particuliers chez le CPA	Gratuit	• Veille calendrier jour d'exécution.
3- Virements autres que particuliers : <ul style="list-style-type: none"> - Virements ordonnés en faveur d'un client d'une même agence - Virements ordonnés en faveur d'un client d'une autre agence chez la même banque - Virements ordonnés en faveur d'un client d'une autre banque ou d'une Institution Financière : <ul style="list-style-type: none"> ■ Place où la Banque est installée ■ Place où la Banque n'est pas installée - Virements ordonnés en faveur de plusieurs clients bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> ■ Support papier ✓ de compte à compte, même agence ✓ dans les agences différentes ✓ dans autres banques ■ Par Echange de Données Informatisées (EDI) ✓ de compte à compte, même agence ✓ dans les agences différentes ✓ dans autres banques 	<ul style="list-style-type: none"> 50 DA 50 DA Commission à prélever par destination bancaire et Institution Financière 100 DA 150 DA - Gratuit (si au profit du même client) - 10 DA/ bénéficiaire (si au profit de tiers) 20 DA/ bénéficiaire 30 DA/ bénéficiaire - Gratuit (si au profit du même client) 10 DA/ bénéficiaire (si au profit de tiers) 20 DA/ bénéficiaire 30 DA/ bénéficiaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Veille calendrier jour d'exécution • Veille calendrier jour d'exécution • Veille calendrier jour d'exécution • Veille calendrier jour d'exécution

2-- Frais et Commissions divers

NATURE DES OPERATIONS	MONTANT DES COMMISSIONS	OBSERVATIONS
1- Frais de Communication : <ul style="list-style-type: none"> - Téléx, téléphone ou fax - Frais de Swift 	<ul style="list-style-type: none"> 200DA 2500 DA 	<ul style="list-style-type: none"> • Variable suivant la tarification en vigueur.

3-- OPÉRATIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR (*)

NATURE DES OPERATIONS	MONTANT DES COMMISSIONS	DATE DE VALEUR
1. Opérations à l'import		
1.1- Domiciliation	3.000 DA/ par dossier	
1.2- CREDOC à l'import : - Ouverture du crédit documentaire - Modification du crédit documentaire Engagements : - Crédit documentaire à vue provisionné en totalité (100%) - Crédit documentaire à vue non provisionné - Commissions de Change et de Règlements	Com. fixe 3.000 DA + Swift (2.500 DA) Com. fixe 3.000 DA + frais Swift (2.500 DA) 0,25% par trimestre indivisible avec un minimum de 2 500 DA 0,65% par trimestre indivisible avec un minimum de 2 500 DA 0,25% avec minimum de 2 500 DA + frais Swift 2.500 DA	<ul style="list-style-type: none"> • Date d'ouverture. • Date de modification • Par trimestre indivisible. payable au début chaque trimestre • Par trimestre indivisible. payable au début chaque trimestre
1.3- Rem doc à l'Importation		
- Commission d'acceptation - Commission de transfert	3.000 DA 2,5 ‰ (pour mille) flat avec min. 2.500 DA + frais du correspondant + récupération frais Swift 2.500 DA	
1.4- Opérations de transfert :		
- Par prélèvement dinars - Par compte devises	2,5‰ (pour mille) flat minimum. 2.500 DA+ récupération frais Swift 2.500 DA 2,5 ‰ (pour mille) flat minimum 2.500 DA+ récupération frais Swift 2.500 DA	<ul style="list-style-type: none"> • Valeur : Date de paiement • La commission est à prélever en dinars • Idem que ci-dessus
2. Opérations à l'exportation		
2.1- Domiciliation	3.000 DA/ dossier	

(*) Compte non tenu des frais justifiables (commission de change Banque d'Algérie, etc ...)